

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	POLYNT Composites
Adresse de l'établissement	Route d'Arras 62320 DROCOURT (France)
Activité de l'établissement	<p>L'usine POLYNT Composites de Drocourt produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des résines polyesters insaturées et vinylesters ; ces produits sont utilisés dans de nombreuses applications de la vie courante (le transport, l'automobile, le bâtiment, le nautisme, les sanitaires, l'électroménager...); • des additifs polyamides ; ces produits se présentent sous forme de poudre micronisées ou de pâtes utilisées comme modificateurs de rhéologie (peinture et mastics) ou de surface (glissement, résistance à l'usure, aux rayures, aux frottements, aux effets matants ...); • une matrice epoxy constituée d'une résine époxy et d'un durcisseur mise au point pour assurer le confinement, par enrobage, de matières organiques polymères contaminées par une faible ou moyenne radioactivité ; • un solvant de nettoyage qui permet le nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication de pièces composites tout en présentant un danger et un impact environnemental moindre que les produits tels que l'acétone ou le dichlorométhane ; • des colles et gelcoats permettant de réaliser des composites en ajustant les formes, couleurs, aspects de surface, légèreté, rigidité, souplesse, résistance à la température, résistance à la corrosion. <p>Le site accueille également un laboratoire de synthèse et d'applications (LSA) spécialisé dans les résines polyesters insaturées. Il a pour vocation de proposer des produits et procédés nouveaux et de contribuer à faire vivre les produits et procédés existants.</p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Sans objet.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement	<p>Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'incendie : feu de nappe de liquides inflammables, • l'explosion : explosion d'une cuve contenant des liquides inflammables (montée en pression), • la dispersion de substance : suite à l'épandage d'un liquide (provoqué par exemple par une explosion ou une fuite). <p>Ils sont à l'origine des effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées. • Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Celle-ci est causée par une combustion violente, ou suite à la décompression brutale d'un gaz sous pression. <ul style="list-style-type: none"> ○ L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympans, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...). • Les effets toxiques : dispersion d'une substance toxique dans l'air ou dans l'eau pouvant engendrer des effets irritation, intoxication, asphyxie .Les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (respiratoire ou cutanée).

<p>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face</p>	<p>Les principaux scénarios sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éclatement d'un réservoir de stockage de liquide inflammable : les vapeurs du liquide inflammable peuvent se concentrer sous l'effet d'une augmentation de température, ces vapeurs peuvent s'enflammer et provoquer une explosion du réservoir. • L'incendie de la zone de stockage des fûts et conteneurs de résines : les résines sont diluées dans un solvant inflammable, lors d'un épandage de produit, celui-ci peut s'enflammer en présence d'une source d'ignition. • L'incendie d'un bâtiment de stockage de matières inflammables en fûts et conteneurs. L'incendie peut survenir lors d'un épandage de matière inflammable en présence d'une source d'ignition ou lors d'un départ de feu de matière combustible stockée dans ce bâtiment. • La dispersion toxique d'une substance peut se produire suite à un épandage de ce produit dans la cuvette de rétention de leurs cuves de stockage. <p><u>Mesures de prévention des risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une clôture entoure l'établissement. L'accès du site est surveillé par un poste de garde. Des règles définissent les conditions d'accès des personnes (employés, entreprises extérieures et visiteurs). • Lors de la conception et de la réalisation des installations, de nombreuses mesures sont prises. Elles répondent à des standards, des spécifications et des procédures de mise en œuvre garantissant le bon fonctionnement des installations. La conception des installations est effectuée en tenant compte des normes européennes de construction et de la réglementation en vigueur. • Afin d'assurer une fiabilité totale des équipements de procédé et des équipements de sécurité, des programmes de maintenance préventive sont définis et appliqués. Des contrôles internes ou par des organismes extérieurs agréés permettent de vérifier leur bonne mise en œuvre. • Tout personnel qui occupe un nouveau poste de travail est accompagné pendant son apprentissage par un tuteur sous la responsabilité du chef de service. Durant cette période, le nouvel arrivant reçoit entre autres : <ul style="list-style-type: none"> – une instruction sur les dangers particuliers des produits manipulés et sur les risques particuliers. L'ensemble des salariés est régulièrement formé aux risques. • Un système de gestion de la sécurité est mis en place. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité. • Les cuves de stockage de produits inflammables possèdent une cuvette de rétention pour récolter les produits en cas d'épandage. Des détecteurs sont installés dans ces cuvettes pour signaler les fuites ou pertes de confinement de ces produits. • Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place. • L'unité est surveillée en permanence par un réseau de capteurs et des systèmes de sécurité qui provoquent si nécessaire l'arrêt immédiat de l'équipement concerné, voire l'arrêt de l'unité dans sa totalité. • Des arrêts d'urgence sont répartis sur l'ensemble du site. • Pour éviter les sources d'ignition, les consignes de sécurité imposent dans l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> – L'interdiction de fumer, – L'interdiction d'employer des téléphones portables, ... – tout travail de maintenance avec des équipements susceptibles de générer des points chauds, étincelles ou feux nus, est soumis à une procédure spécifique de Permis de Feu/permis de travail. • L'ensemble du site est protégé contre la foudre, avec notamment la présence de parafoudres et la mise à la terre des bâtiments. • Dans le cas de nouvelles installations non standard ou de produits nouveaux, une évaluation des risques est entreprise pour vérifier l'adaptation des moyens de protection aux nouveaux risques détectés. • Les installations électriques sont entretenues en bon état et sont contrôlées régulièrement. Le contrôle est effectué tous les ans par un organisme agréé.
---	--

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Les équipements de sécurité (extincteurs, détection incendie, moyens d'intervention...) sont contrôlés périodiquement par une société spécialisée et agréée.• L'établissement dispose de mesures organisationnelles (procédures d'intervention en situations d'urgence) et techniques lui permettant de gérer les situations d'urgence. En cas d'urgence, la mise en arrêt des installations est immédiate.• Le Plan d'Opération Interne a été défini par la direction de l'établissement qui est chargée de sa mise à jour. Des exercices de mise en œuvre de ce plan sont réalisés annuellement avec le service départemental d'incendie et de secours.• L'établissement dispose d'une équipe d'intervention. Les personnes constituant cette équipe sont formées à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie. Des exercices de mise en situation, en fonction des scénarios de phénomènes dangereux du site, sont réalisés en interne.• Des consignes écrites sont établies pour la mise en œuvre des moyens d'intervention, d'évacuation du personnel et d'appel aux moyens de secours extérieurs.• L'ensemble des installations sont protégées par des extincteurs et selon les cas, disposent de RIA, de système déluge ou sprinkler, de couronne de refroidissement et de protection mousse pour les réservoirs de stockage. |
|--|--|